

très graves; il est également vrai que la gauche n'est pas du même sentiment que la droite au sujet d'une question d'une extrême importance qui occupe l'attention du Parlement et du pays. Il est bon de dire, en passant, que la question dont je parle est le projet qu'entretient le ministère d'établir des relations commerciales plus étroites avec les Etats-Unis d'Amérique. Ce projet n'a été soumis à la députation que le 26 janvier dernier, près de deux mois et demi après que les Chambres se fussent réunies et eussent entamé leurs travaux.

Le premier ministre a trois moyens d'assister à la prochaine conférence impériale. Si la session n'a pas pris fin au moment où il devra partir, il pourra se rendre à la conférence et laisser ses collègues diriger les travaux parlementaires; c'est une alternative dont le premier ministre est meilleur juge que moi. J'avoue franchement qu'il a le droit et qu'il est de son devoir d'user de sa discrétion à ce sujet.

En deuxième lieu, il peut mettre fin à la session en ne mettant pas la dernière main à quelques-uns de ces projets très importants et en les remettant à la prochaine session. On nous a déjà laissé entendre que le Gouvernement n'exigera pas que la loi des banques soit adoptée à la présente session. Si cette loi peut être remise, rien n'empêche de réserver aussi le projet d'établir des relations commerciales plus intimes avec les Etats-Unis. Je n'entends pas susciter un débat sur ce sujet et je me borne à signaler au premier ministre l'alternative qui s'offre à lui.

En troisième lieu, il peut avoir recours à un ajournement de deux ou trois mois, ou pendant le temps qu'il faudra pour sa participation à la conférence impériale et aux fêtes du couronnement. Après le couronnement et la conférence, le Parlement pourra reprendre ses travaux. Je dois dire que, afin de faciliter l'expédition des affaires publiques nous consentirions à accorder les subsides qu'exigerait l'intérêt public, si le premier ministre jugeait à propos de suivre cette ligne de conduite.

Quant à la réciprocité, j'ai déjà dit que nous ne sommes pas du même sentiment que la droite. Nous la combattons à outrance parce que nous ne doutons pas que les conséquences de ce projet, s'il se réalise, seront désastreuses, non seulement pour le Canada, mais aussi pour l'empire. Je ne tiens pas ce langage pour provoquer une discussion, mais uniquement parce que je désire mettre notre attitude au grand jour.

Outre la conférence impériale, un autre grand événement aura lieu au mois de juin, le 22, le couronnement de Sa Majesté le roi George V—événement d'une grande importance, et pour la mère patrie et pour toutes les parties de l'empire.

En terminant, je déclare qu'il serait doublement regrettable que le Canada ne

fût pas représenté par son premier ministre lors du couronnement.

Sir WILFRID LAURIER: Je conviens et tout le monde conviendra que dans les circonstances, au point où en est rendu l'empire britannique, la conférence impériale étant devenue un facteur permanent de nos relations, il serait regrettable que l'un des premiers ministres des possessions autonomes ne participât pas à cet événement important. Si cela m'est impossible, ce ne sera pas ma faute.

Mon honorable ami (M. Borden) (d'Halifax) a eu l'obligeance d'indiquer plusieurs moyens qui me permettraient d'assister à la conférence, mais il fallait que ces moyens fussent du goût de l'opposition. Il a mentionné trois alternatives. L'unique chose qui nous sépare, c'est apparemment la convention douanière avec les Etats-Unis. Il a déclaré que lui et ses amis combattront ce projet sans merci. Je lui dirai que la droite le défendra sans défaillance. Il pense que ce serait un fléau pour le Canada et peut-être un danger pour l'empire. Nous croyons que ce sera une bonne fortune pour le Canada et nous n'y voyons pas de péril grave pour l'empire.

Voici l'obstacle que je prévoyais à mon projet d'assister à la conférence. Je le répète, j'ai retenu mon billet de passage il y a plus de six semaines. L'idée qu'il ne me serait pas possible de partir ne s'est jamais présentée à mon esprit. Mais depuis nous avons eu vent des bruits qui circulaient dans les couloirs du Parlement, à savoir, que l'opposition ne laisserait pas ratifier la convention.

On sait que le règlement de la Chambre est l'ancien règlement des communes anglaises en 1867. Personne n'en abusait alors. Cependant des abus ont eu lieu en Grande-Bretagne; la minorité a profité du règlement pour entraver l'adoption de lois qui, de l'avis de la majorité, étaient nécessaires à la bonne administration du pays.

Je dois dire qu'au Canada l'opposition peut entraver presque indéfiniment l'adoption des lois. Je répète que nous avons appris que telle est son intention. Ce bruit circule dans les couloirs. Je ne m'en suis pas préoccupé et je n'y ai pas attaché d'importance. Cependant, j'ai sous les yeux le compte rendu d'un discours prononcé hier, dans la ville de New-York, par l'un des membres les plus influents de l'opposition qui déclare, pour ainsi dire, que l'opposition ne laissera pas mettre la convention en vigueur. Voici ce que disait hier le représentant d'Hastings-est (M. Northrup):

Le gouvernement du Canada a soumis le projet au Parlement. Il est donc tenu de le faire adopter et, s'il n'y réussit pas, il abandonnera les rênes de l'administration à ses adversaires. Par conséquent, on conçoit facilement combien les partisans du Gouvernement,